

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1094

25 octobre 2005

### SOMMAIRE

2000 Volts, S.à r.l., Strassen .....	52498	J.P.C. S.A., Luxembourg .....	52483
2000 Volts, S.à r.l., Strassen .....	52499	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Senningerberg .....	52507
AIG Multilabel Sicav, Luxembourg .....	52496	L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.), Basbellain .....	52493
Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg .....	52485	L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.), Basbellain .....	52494
Badengruppe S.A., Luxembourg .....	52504	Luxbâtiform, S.à r.l., Bertrange .....	52502
Banque Générale du Luxembourg S.A., Luxembourg .....	52507	Mast Enterprises S.A.H., Luxembourg .....	52512
Batico Promotions S.A., Strassen .....	52484	Merith International S.A.H., Luxembourg .....	52506
BPB Luxembourg S.A., Münsbach .....	52504	OAK Finance Holding S.A., Strassen .....	52509
BPB Luxembourg S.A., Münsbach .....	52504	Ogepar S.A.H., Luxembourg .....	52510
Britafin S.A., Luxembourg .....	52499	Precis Interactive Language Learning, S.à r.l., Luxembourg .....	52497
Britafin S.A., Luxembourg .....	52500	Premium-Lux, S.à r.l., Garnich .....	52496
Burdaras Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	52485	ProLogis Czech Republic VII, S.à r.l., Luxembourg .....	52493
Casto S.A.H., Luxembourg .....	52511	ProLogis France IV, S.à r.l., Luxembourg .....	52496
CF Equities .....	52502	ProLogis France XI, S.à r.l., Luxembourg .....	52496
Denverland Acoustics Luxembourg S.A., Luxembourg .....	52495	ProLogis France XXII, S.à r.l., Luxembourg .....	52494
Denverland Acoustics Luxembourg S.A., Luxembourg .....	52495	Risla S.A.H., Luxembourg .....	52483
DWS Flex Sicav, Luxembourg .....	52484	Roade One Management S.A., Luxembourg .....	52481
Errol Finances S.A., Luxembourg .....	52506	Roure S.A., Luxembourg .....	52480
EuroPRISA Lombard Street Acquisition, S.à r.l., Luxembourg .....	52475	SGAM Fund, Sicav, Luxembourg .....	52511
EuroPRISA Management Company S.A., Luxembourg .....	52466	Socomar S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	52495
Finance Prestige Holding S.A., Luxembourg .....	52474	Socomar S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	52495
Financial Portfolio Investment Soparfi S.A., Luxembourg .....	52498	Socomar S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	52495
Finghold S.A., Luxembourg .....	52494	Titane Finances S.A., Luxembourg .....	52507
Finwood S.A.H., Luxembourg .....	52512	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Luxembourg .....	52505
Golden Investors S.A., Luxembourg .....	52512	Universal Group for Industry and Finance S.A.H., Luxembourg .....	52508
Hilman Investment S.A., Luxembourg .....	52497	Valico S.A., Luxembourg .....	52480
Holzblockhaus Landliebe S.A., Strassen .....	52504	Vendome Participations Holding S.A., Luxembourg .....	52508
Intercontinental Group for Commerce, Industry and Finance S.A.H., Luxembourg .....	52508	Verus Global Fund, Sicav, Luxembourg .....	52509
Iridium Finances S.A., Luxembourg .....	52510	W.M. Holding S.A., Luxembourg .....	52500
Ixana Holding S.A., Luxembourg .....	52494	Wellfleet, Sicav, Luxembourg .....	52510
		World Massmedia S.A., Luxembourg .....	52501

**EuroPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 110.847.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of September.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Luxembourg.

There appeared:

1. TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany and having its registered office at Wittelsbacher Platz 1, Munich 80333, Germany, duly represented by Renaud Graas, lawyer, residing professionally in 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Munich on 26 September 2005; and

2. PRUDENTIAL INVESTMENT MANAGEMENT, Inc., a company incorporated under the laws of the United States of America and having its registered office at 751 Broad Street, Newark, New Jersey 07102, USA, duly represented by Renaud Graas, lawyer, residing professionally in 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Parsippany on 26 September 2005.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of EuroPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A. (the Company).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board of Directors).

The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Object.**

4.1. The purpose of the Company is the creation, the administration and the management of EuroPRISA, a mutual investment fund (the «Fund») under Luxembourg law and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

4.2. The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process to any registrations and transfers into its own name or in third parties, names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of the Fund's units, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the Fund's assets. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

4.3. The Company may also manage its own activities on an ancillary basis, carry on any activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the law of 20 December 2002 governing collective investment undertakings. The Company may hold a participation in the Fund.

**Share Capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand euros) each.

5.2. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent. per year calculated from the date when payment was due.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

### Management - Supervision

**Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The majority of the Board of Directors shall be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and shall not be based full-time in the US.

The first chairman shall be appointed by a General Meeting. The chairman shall not be resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting shall be held in the UK.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director, other than a director who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution shall be effective if signed by a director present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the Board of Directors. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in,

or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more persons, whether directors or not.

Notwithstanding the above, the Board of Directors shall not delegate its powers or entrust the daily management of the Company's business to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. External Auditor.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several external auditors (réviseurs d'entreprises), appointed by the general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

#### General Meetings of Shareholders

**Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

**Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.** The annual general meeting of the shareholders of the Company (the Annual General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 2<sup>nd</sup> Monday in May of each year at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require, provided that the Annual General Meeting shall never be held in the UK.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that General Meetings shall never be held in the UK.

**Art. 16. Proceedings - Vote.** General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholder meetings may be called on not less than eight (8) days prior written notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board. None of the chairman, the secretary and the scrutineer shall be tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

#### **Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits**

**Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

**Art. 18. Annual Accounts.** Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the external auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 19. Distribution of Profits.** The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five (5) per cent. of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

#### **General Provision**

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on 31 December 2006.

The first Annual General Meeting will be held in 2007.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to one hundred and twenty-five (125) shares representing the total share capital as follows:

1. TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, prenamed: one hundred and twenty-four . . . . .	124 shares
2. PRUDENTIAL INVESTMENT MANAGEMENT, INC. prenamed: one . . . . .	1 share
Total: one hundred and twenty-five . . . . .	125 shares

All these shares are paid up to an extent of one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) by payment in cash such that the sum of one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000) is from now on at the free disposal of the Company; proof thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 4.000.-.

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at three and that of the external auditor (réviseur d'entreprises) at one;

2. the following persons are appointed as directors:
- David N. Bradford, Managing Director, Pramerica Real Estate Investors, residing at c/- PRUDENTIAL INVESTMENT MANAGEMENT, Inc., 8 Campus Drive, Parsippany, NJ, USA 07054;
  - Dirk Ruppert, Senior Portfolio Manager, TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., residing at c/- TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg; and
  - Thomas Gütle, Director Business Development, TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, residing at c/- TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, Wittelsbacher Platz 1, 80333 Munich, Germany;
3. PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., is appointed as external auditor of the Company;
4. the Company's registered office shall be at 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg;
5. the term of office of the directors of the Company shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2011; and
6. the term of office of the external auditor shall end at the close of the Annual General Meeting to be held in 2011
- The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil statuses and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Mersch, Luxembourg.

Ont comparu:

1. TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, une société de droit allemand, avec siège social à Wittelsbacher Platz 1, 80333 Munich, Germany, ici dûment représentée par Renaud Graas, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Munich, le 26 septembre 2005; et

2. PRUDENTIAL INVESTMENT MANAGEMENT, Inc. une société de droit des Etats-Unis, avec siège social à 751 Broad Street, Newark, New Jersey 07102, Etats-Unis, ici dûment représentée par Renaud Graas, avocat, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Parsippany, le 26 septembre 2005.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

#### Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société anonyme prenant la dénomination de EUROPRISA MANAGEMENT COMPANY S.A. (la Société).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la création, l'administration et la gestion de EuroPRISA, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois (le «Fonds») et l'émission de certificats ou de confirmations représentant et documentant des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

4.2 La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et tous transferts en son nom et aux noms de tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères et exercer pour le compte du Fonds et des propriétaires des parts du Fonds tous droits et privilèges, en particulier, tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

4.3. La Société peut également gérer ses propres actifs à titre accessoire et entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. La Société peut détenir une participation dans le Fonds.

### Capital social - Actions

#### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 125.000,- EUR (cent vingt-cinq mille euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de à 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

#### Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

### Administration - Surveillance

**Art. 7. Nomination et Révocation des Administrateurs.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 8. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

La majorité des membres du Conseil d'Administration doit (a) ne pas être résidente du Royaume Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne doit pas résider en permanence au Royaume-Uni et (b) ne pas être résidente des Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Le premier président sera désigné par l'Assemblée Générale. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Tout administrateur, autre qu'un administrateur physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet

que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou télécopies.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

**Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, le Conseil d'Administration ne doit pas déléguer ses pouvoirs ou confier la gestion journalière de la Société à toute personne (a) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (b) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 13. Contrôle.** La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Les réviseurs d'entreprises sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles et révocables à tout moment.

#### Assemblées Générales des Actionnaires

**Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915 et les Statuts.

**Art. 15. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale Annuelle) se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de mai à onze heures du matin.

Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure.

L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent, sous réserve qu'aucune Assemblée Générale Annuelle ne se tienne au Royaume-Uni.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune Assemblée Générale ne se tienne au Royaume-Uni.

**Art. 16. Procédure - Vote.** Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

Les convocations aux Assemblées Générales sont faites avec un préavis écrit d'au moins huit (8) jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande. Ni le président, ni le secrétaire, ni le scrutateur ne doit être fiscalement résident du ou résider en permanence au Royaume-Uni.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

#### **Année Sociale- Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices**

**Art. 17. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

**Art. 19. Répartition des Bénéfices.** Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale qui déterminera le mode de liquidation, nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

#### **Disposition Générale**

**Art. 22.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.  
La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2007.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les mille cent vingt-cinq actions représentant la totalité du capital social comme suit:

1. TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, précitée: cent vingt-quatre . . . . .	124 actions
2. PRUDENTIAL INVESTMENT MANAGEMENT, Inc., précitée: une. . . . .	1 action
Total: cent vingt-cinq . . . . .	125 actions

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de EUR 4.000,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des réviseurs d'entreprises est fixé à un (1);
2. sont nommés administrateurs:

- David N. Bradford, Managing Director, PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS, demeurant à c/- Prudential Investment Management, Inc., 8 Campus Drive, Parsippany, NJ, USA 07054;

- Dirk Ruppert, Senior Portfolio Manager, TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., demeurant à c/- TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg; and

- Thomas Gütle, Director Business Development, TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, demeurant à c/- TMW PRAMERICA IMMOBILIEN, GmbH, Wittelsbacher Platz 1, 80333 Munich, Allemagne;

3. PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., est nommée réviseur d'entreprises de la Société;

4. le siège social de la Société est fixé à 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg;

5. le mandat de David N. Bradford, Dirk Ruppert et Thomas Gütle en tant qu'administrateurs de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011; et

6. le mandat du réviseur d'entreprises de la Société prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Graas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2005, vol. 433, fol. 25, case 9. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(087514.3/242/550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

**FINANCE PRESTIGE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue de Cents.

R. C. Luxembourg B 50.281.

Le commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07690. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045436.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**EuroPRISA LOMBARD STREET ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 110.926.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of September.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Luxembourg.

There appeared:

1. PIM WAREHOUSE INC., US, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, USA, represented by Mr Peter R. Eckert, with professional address in 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, USA, acting in his capacity as Vice President; here represented by Renaud Graas, lawyer, residing professionally in 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Parsippany, NJ, USA on 28 September 2005.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of EuroPRISA LOMBARD STREET ACQUISITION, S.à r.l. (the Company).

**Art. 2.** The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law 31st July, 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds for the acquisition and sale of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for all operations relating to real estate, including (i) direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. For the purposes of financing its activities, the Company may issue debt securities, loan notes or other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may carry out any industrial or commercial activity, which, directly or indirectly, favours the realisation of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by hundred (100) shares having a nominal value of EUR 125 (hundred and twenty five euros) per share.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of these articles of association.

**Art. 6.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Notwithstanding the above, the general shareholders meeting or the manager(s) of the Company will not delegate its/their powers to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman, if any, will preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may be appointed as a proxy may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 11.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 12.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

**Art. 13.** The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

**Art. 14.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 16.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will determine their powers and remuneration.

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All shares have been subscribed as follows:

PIM WAREHOUSE INC., US, prenamed .....	100 (hundred) shares
Total: .....	100 (hundred) shares

All shares have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr David N. Bradford, Managing Director, Pramerica Real Estate Investors, residing at c/-Prudential Investment Management, Inc., 8 Campus Drive, Parsippany, NJ, USA 07054;

Mr Dirk Ruppert, Senior Portfolio Manager, TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., residing at c/- TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg; and

Thomas Gütle, Director Business Development, TMW PRAMERICA IMMOBILIEN GmbH, residing at c/- TMW PRAMERICA IMMOBILIEN GmbH, Wittelsbacher Platz 1, 80333 Munich, Germany;

2. the registered office is established in 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Luxembourg.

A comparu:

1. PIM WAREHOUSE INC., US, une société de droit américain, avec siège social au 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, USA, représentée par Mr Peter R. Eckert, résidant professionnellement au 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey 07054, USA, agissant en qualité de Vice President,

ici représentée par Renaud Graas, avocat, résidants professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Parsippany, NJ, USA le 28 septembre 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, aux termes de la capacité en laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de EuroPRISA LOMBARD STREET ACQUISITION, S.à r.l. (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds afin de procéder à l'acquisition et à la vente de tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières, en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers (ii) l'activité de trustee en relation à des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières et (iii) la souscription à toutes obligations convertibles ou non, à tous titres d'emprunt ou de créance, l'activité d'octroi de prêts, de garanties et de tout autre forme de sûretés et/ou garanties en relation aux activités mentionnées ci-dessus. Afin de financer ses activités, la Société peut émettre des obligations, des titres de créance ou d'emprunt et tout autre instrument de dette et conclure des accord en vue de se voir octroyer des crédits ou autres facilités de crédit.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 12 des présents statuts.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 8.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Nonobstant ce qui est mentionné ci-dessus, ni le Conseil de Gérance ni l'assemblée des associés, ni le gérant unique ne délégueront ses/leurs pouvoirs à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume-Uni ou vivant en permanence au Royaume-Uni ou (ii) fiscalement résidente des ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président, dans l'hypothèse où il en a été nommé un, présidera toutes assemblée des associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'assemblée des associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume-Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un a gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du Conseil de Gérance par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil de Gérance puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un administrateur présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil de Gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume-Uni.

**Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par:

PIM WAREHOUSE INC., US, susmentionnée .....	100 (cent) parts sociales
Total: .....	100 (cent) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 125.000,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.800,-.

*Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Mr David N. Bradford, Managing Director, Pramerica Real Estate Investors, dont l'adresse professionnelle est à c/- Prudential Investment Management, Inc., 8 Campus Drive, Parsippany, NJ, USA 07054;

Mr Dirk Ruppert, Senior Portfolio Manager, TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., dont l'adresse professionnelle est à c/- TMW PRAMERICA REAL ESTATE INVESTORS LUXEMBOURG S.A., 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg; et

Thomas Gütle, Director Business Development, TMW PRAMERICA IMMOBILIEN GmbH, dont l'adresse professionnelle est à c/- TMW PRAMERICA IMMOBILIEN GmbH, Wittelsbacher Platz 1, 80333 Munich, Germany,

2. le siège social de la société est établi au 29, avenue Guillaume, L-1651, Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Graas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 octobre 2005, vol. 433, fol. 25, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(088256.3/242/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**ROURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. S. Luxembourg B 49.962.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048682.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**VALICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 62.314.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005*

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Claes Werkell, Georges Deitz et Eric Leclerc et du commissaire aux comptes, Monsieur Jos Hemmer, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045366.3/050/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**ROADE ONE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 108.627.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., R.C.S. Luxembourg B 106.911, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué BLISWORTH MANAGEMENT LTD, IBC Numéro 539874, c/o Ansbacher (BVI) Ltd, International Trust Building, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par son administrateur Monsieur Howard Lamplough, administrateur de sociétés, demeurant au 4, Dexterous House, Ordnance Wharf, Gibraltar,

elle-même ici représentée par Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.094, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain S. Garros, juriste, demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROADE ONE MANAGEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet les prestations de services aux filiales.

Elle a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le trente du mois de juin de chaque année à 19.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) O.B.B. REALINVEST (EUROPE) S.A., préqualifiée, trente actions . . . . .	30
2) GRAHAM TURNER S.A., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: trente-et-une actions . . . . .	31

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Howard Lamplough, administrateur de sociétés, né à Hartlepool, Grande-Bretagne, le 23 mai 1961, demeurant au 4, Dexterous House, Ordnance Wharf, Gibraltar;
  - b) Monsieur Andrew Parker, administrateur de sociétés, né à Londres, le 19 septembre 1967, demeurant à 1080 Eurotowers, Gibraltar;
  - c) Monsieur Alain S. Garros, juriste, né à Alger, le 23 décembre 1940, demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
GRAHAM TURNER S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.094, une société anonyme avec siège social au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la Société est fixé au 4-6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Howard Lamplough, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. S. Garros, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, vol. 148S, fol. 86, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(052750.3/230/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

**RISLA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 18.531.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2005*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07993. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(054766.3/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

**J.P.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 54.058.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2005*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07995. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(054768.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

**BATICO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.981.

Le commissaire aux comptes, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045440.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**DWS FLEX SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

H. R. Luxemburg B 98.992.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendfünf, den neunten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Klaus Frank, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der:

DWS INVESTMENT S.A., eine Gesellschaft die dem Luxemburger Recht unterliegt, mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 28. April 2005.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten vorerwähnter Partei und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Bevollmächtigte, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, ersucht den unterzeichneten Notar nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») DWS FLEX SICAV (die «Gesellschaft») mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 98.992, gemäß notarieller Urkunde vom 13. Februar 2004 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 271 vom 8. März 2004 gegründet wurde;

- dass die Vollmachtgeberin, die Gesellschaft DWS INVESTMENT S.A., Eigentümerin sämtlicher dreihundertzehn (310) Aktien ohne Nennwert, die das gesamte Kapital der Gesellschaft DWS FLEX SICAV darstellen, geworden ist;

- dass dieselbe nun als alleinige Gesellschafterin beschlossen hat, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren;

- dass die Bilanz zum 9. Mai 2005, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung für den Zeitraum vom 1. Januar 2005 bis zum 9. Mai 2005 gebilligt wurde;

- dass die DWS INVESTMENT S.A., vorgenannt, zum Liquidator der Gesellschaft ernannt wurde und in dieser Funktion mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet wurde, die die Art. 144 bis 148 bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften für einen Liquidator vorsehen;

- dass sämtliche Schulden der Gesellschaft, bis auf jene Schulden gegenüber der Vollmachtgeberin, beglichen wurden;

- dass dem Verwaltungsrat Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

Hiermit erfolgt die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung, sowie deren Liquidation.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den Gesellschafter über, der erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und dass er sich verpflichtet, alle etwaigen zukünftigen noch nicht beglichenen Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute bei der Gesellschaft DWS INVESTMENT S.A., Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Frank, J.-J. Wagner.

Einregistriert in Esch an der Alzette, am 13. Mai 2005, Band 893, Blatt 59, Feld 9. – Erhalten 12 euros.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 7. Juni 2005.

J.-J. Wagner.

(047903.3/239/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

**ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.324.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2005*

En date du 19 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Sandrine Leclercq, de Monsieur Jean-Marie Rinié et Monsieur Philippe Bens en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05599. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045580.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

**BURDARAS LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 108.658.

**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the twenty seventh of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BURDARAS HF, having its registered office at Sigtuni 42, 105 Reykjavik, Iceland, here represented by Mr Patrick Van Hees jurist, with professional address at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever and proceed to the issuance of bonds and any other debt instrument, which may be convertible.

It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of BURDARAS LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into: hundred (100) Class A shares; hundred (100) Class B shares; hundred (100) Class C shares; hundred (100) Class D shares; hundred (100) Class E shares, each carrying one voting right in the general assembly.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- \* Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- \* These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- \* The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- \* The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five per cent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

## Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares, named Class A, B, C, D and E shares, have been subscribed by BURDARAS HF, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro.

### *Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at 3.
2. Appoint the following persons as Managers:
  - Mr Alain Lam, director of companies, Mauritian, born in Rose Hill (Mauritius Island) on February 28th 1969, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (Luxembourg);
  - Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), born in Ixelles (Belgium) on November 4th, 1963, residing at B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre;
  - Mr David De Marco, directeur, born in Curepipe (Mauritius) on March 15th, 1965, residing at L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BURDARAS HF, ayant son siège social au 42 Sigtuni, 105 Reykjavik, Iceland,  
représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg en vertu d'une  
procuracion donnée sous seing privé.

Laquelle procuracion restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée  
aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une  
société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité  
(ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-  
après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant,  
à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession  
ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres  
sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en parti-  
culier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de  
participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par  
toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le déve-  
loppement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la  
gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce  
soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre  
instrument de dette qui pourront être convertibles.

Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs  
d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des  
émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garan-  
ties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés  
affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de  
ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue  
d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations  
monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de  
propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y  
rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination BURDARAS LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée gé-  
nérale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de  
pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

### Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq  
cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en cent (100) parts  
sociales de catégorie A, cent (100) parts sociales de catégorie B; cent (100) parts sociales de catégorie C; cent (100)  
parts sociales de catégorie D; cent (100) parts sociales de catégorie E, disposant chacune d'une voix aux assemblées  
générales.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part  
sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer  
le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes  
réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

### Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

#### Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- \* Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- \* Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- \* Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- \* Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales, appelées actions de type A, B, C, D et E ont été souscrites par BURDARAS HF, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro.

#### *Décision de l'associé unique*

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à 3.
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:
  - M. Alain Lam, administrateur de sociétés, de nationalité mauricienne, né à Rose Hill (île Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (G.-D. de Luxembourg).
  - M. Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique) le 4 novembre 1963, résidant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre;
  - M. David De Marco, directeur, né à Curepipe (île Maurice) le 15 mars 1965, résidant à L-9186 Stegen, 12, route de Medernach;

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 69, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

J. Elvinger.

(053127.3/211/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**ProLogis CZECH REPUBLIC VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 90.889.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04918. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046782.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**L.M.C.I. S.A. (LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A.),**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.  
R. C. Luxembourg B 94.353.

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme L.M.C.I. S.A. (LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A.), ayant son siège social à L-9942 Basbellain, Maison, 12,

constituée, sous la dénomination de PLAYTEC S.A., aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial C page 43.314 de 1998, et dont les statuts ont été modifiés, avec changement de nom, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C page 44.563 de 2002 et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C page 38.311 de 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 94353.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guido Palm, employé privé, demeurant à Basbellain, qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Augmentation de capital, pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros à soixante-huit mille deux cents (EUR 68.200,-) euros, avec création corrélative de mille deux cents (1.200) actions nouvelles, représenté par deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune, et modification afférente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille deux cents (EUR 37.200,-) euros, avec création corrélative de mille deux cents (1.200) actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations, pour le porter de son montant actuel, soit trente et un mille (EUR 31.000,-) euros représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune à soixante-huit mille deux cents (EUR 68.200,-) euros, représenté par deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital, pour laquelle l'ensemble des actionnaires actuels a renoncé à son droit de souscription préférentiel, a été faite par un nouvel actionnaire par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de trente-sept mille deux cents (EUR 37.200,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-huit mille deux cents (EUR 68.200,-) euros, représenté par deux mille deux cents (2.200) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

52494

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ neuf cents (EUR 900,-) euros.  
Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé:, G. Palm, P. Müller, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 14 avril 2005, vol. 431, fol. 26, case 4. – Reçu 372 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 mai 2005.

U. Tholl.

(901617.3/232/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mai 2005.

---

**L.M.C.I. S.A. (LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A.),  
Société Anonyme.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R. C. Luxembourg B 94.353.

Statuts coordonnés suivant acte du 11 avril 2005, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mai 2005.

U. Tholl.

(901618.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 mai 2005.

---

**ProLogis FRANCE XXII, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.122.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

O. Marbaise

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04858. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(046823.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**FINGHOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.647.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046891.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**IXANA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.385.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

*Pour IXANA HOLDING S.A.*

*Signature*

(047070.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**SOCOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 57.243.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(047023.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**SOCOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 57.243.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(047026.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**SOCOMAR S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 57.243.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(047030.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**DENVERLAND ACOUSTICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 61.031.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature

Mandataire

(048321.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**DENVERLAND ACOUSTICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 61.031.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

Signature

Mandataire

(048322.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**AIG MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 92.052.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, réf. LSO-BF00224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

*Pour AIG MULTILABEL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(046889.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**ProLogis FRANCE IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 69.527.

—  
Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04930. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047252.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**ProLogis FRANCE XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 71.106.

—  
Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE04929. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047264.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**PREMIUM-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8355 Garnich, 7, rue des Tanneurs.  
R. C. Luxembourg B 48.472.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de PREMIUM-LUX, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(048319.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**PRECIS INTERACTIVE LANGUAGE LEARNING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 193, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 102.073.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de *PRECIS INTERACTIVE LANGUAGE LEARNING, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(048320.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**HILMAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.809.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FINBER INTERNATIONAL B.V. (en liquidation), ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Amsterdam, le 16 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme HILMAN INVESTMENT S.A., R.C.B. numéro 71.809, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 921 du 3 décembre 1999;

- Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 28 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 151 du 29 janvier 2002;

- La société a actuellement un capital de quarante mille euros (EUR 40.000,-) représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société HILMAN INVESTMENT S.A.;

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels 31 décembre 2003, sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuvé une situation comptable au 14 décembre 2004;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société HILMAN INVESTMENT S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société HILMAN INVESTMENT S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions nominatives.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société HILMAN INVESTMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 62, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

J. Elvinger.

(047944.3/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

**FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 72.274.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maître Serge Bernard, avocat, établi à Luxembourg,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Maître Davide Nizza, avocat, demeurant à I-10121 Torino, Corso Vittorio Emanuele II, n° 76;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT SOPARFI S.A., ayant son siège social au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.274, a été constituée suivant acte reçu le 12 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 1005 du 28 décembre 1999; que ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 27 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 837 du 15 octobre 2000.

II. Que le capital social de la société anonyme FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT SOPARFI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune, chacune intégralement libérée.

III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société FINANCIAL PORTFOLIO INVESTMENT SOPARFI S.A.

IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation des deux (2) certificats d'actions au porteur de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire aux comptes et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Bernard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, vol. 147S, fol. 5, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(047939.3/211/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

**2000 VOLTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.736.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 2000 VOLTS, ayant son siège social à Capellen, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date 16 février 2001, publiée au Mémorial C numéro 812 du 26 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Smets, administrateur de société, demeurant à Be-reldange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Chi-Tài Tràn, ingénieur industriel, demeurant à Capellen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland Roth, employé privé, demeurant à Mersch.

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de L-8325 Capellen, 4, rue de la Gare, à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

2) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi à Strassen.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents et représentés ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que sur les cinq cents (500) parts sociales existantes, toutes les parts sociales sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer.

VI) Après délibération, l'assemblée décide par 375 voix pour et 125 voix contre de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8325 Capellen, 4, rue de la Gare, à L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (1<sup>ère</sup> phrase).** Le siège social est fixé à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Smets, C.T. Trân, R. Roth, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

J.-P. Hencks.

(051153.3/216/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**2000 VOLTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.736.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

*Notaire*

(051154.3/216/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2005.

**BRITAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.162.

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRITAFIN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 novembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 128 du 19 avril 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 657 du 27 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Patrizia Collarin, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annabelle Giovanardi, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Monica Rodriguez, employée privée, Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Renouvellement de l'échéance prévue à l'article 4, 1<sup>er</sup> paragraphe.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée décide de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans l'échéance prévue à l'article 4, 1<sup>er</sup> paragraphe.

Le premier paragraphe de l'article 4 des statuts aura donc désormais la teneur suivante:

«**Art. 4, premier paragraphe.** Pendant un délai de cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2005, toute cession d'actions sera interdite, aussi bien entre actionnaires qu'entre actionnaires et tiers.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Collarin, A. Giovanardi, M. Rodriguez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2005, vol. 431, fol. 80, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(052370.2/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**BRITAFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juin 2005.

H. Hellinckx.

(052374.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**W.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 93.900.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3186, Road Town, ci-après nommée «l'actionnaire unique», ici représentée par Monsieur Didier Mc Gaw, avocat, demeurant à L-1147 Luxembourg, 95, rue Ermesinde, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juin 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée W.M. HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 15 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 706 du 4 juillet 2003. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.900.

Que le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (598.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (299.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions dont il s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la Société.

Que par la présente, elle prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Qu'elle déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'elle répondra encore personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique.

Que partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2005, vol. 469, fol. 16, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 juin 2005.

A. Lentz.

(047994.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

---

### **WORLD MASSMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 93.957.

### DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société FLORENTINE INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3186, Road Town, ci-après nommée «l'actionnaire unique», ici représentée par Monsieur Didier Mc Gaw, avocat, demeurant à L-1147 Luxembourg, 95, rue Ermesinde, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juin 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée WORLD MASSMEDIA S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, ci-après nommée «la Société», a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 du 7 juillet 2003. La société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 93.957.

Que le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions dont il s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la Société.

Que par la présente, elle prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

Qu'elle déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'elle répondra encore personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Elle réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique.

Que partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2005, vol. 469, fol. 16, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 juin 2005.

A. Lentz.

(047996.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.

---

## CF EQUITIES, Fonds Commun de Placement.

### Sonderreglement

Das Sondervermögen CF EQUITIES wurde am 30. Juli 1999 gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 30. März 1988 gegründet. Mit Wirkung zum 24. Oktober 2005 wurde der Fonds dahingehend geändert, dass er die Bestimmungen von Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen sowie die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985 erfüllt.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, welches am 8. Juli 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 24. Oktober 2005 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 20. Oktober 2005 unter der Referenz LSO-BJ03763 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, 14. Oktober 2005.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(091528.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2005.

### LUXBATIFERM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 108.795.

### STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain Bordin, gérant de société, né à Moyeuvre Grande (France) le 25 mars 1957, demeurant à F-57070 Metz, 13, rue de la Vienne.

2. Monsieur René Marcucci, ouvrier, né à Creutzwald (France) le 12 novembre 1955, demeurant à F-57250 Moyeuvre Grande, 37bis, rue François Curel,

ici représenté par Monsieur Alain Bordin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2005.

3. Monsieur Julien Bordin, ouvrier, né à Thionville (France) le 1<sup>er</sup> septembre 1980, demeurant à F-57100 Thionville, 3, rue de la Fauvette,

ici représenté par Monsieur Alain Bordin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2005.

4. Madame Doris Bentkowskyj, employée privée, née à Algrange (France) le 26 avril 1963, demeurant à F-57290 Fa-meck, 23, rue des Frères Barbier,

ici représentée par Monsieur Alain Bordin, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 juin 2005.

Les trois procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LUXBATIFERM, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente et la pose de toutes fermetures du bâtiment en toute matière et plus généralement la vente de tous matériels et matériaux en relation avec le secteur du bâtiment.

Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alain Bordin, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) Monsieur René Marcucci, préqualifié, vingt parts sociales . . . . .	20
3) Monsieur Julien Bordin, préqualifié, vingt parts sociales . . . . .	20
4) Madame Doris Bentkowskyj, préqualifiée, dix parts sociales . . . . .	10
<b>Total: cent parts sociales . . . . .</b>	<b>100</b>

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Alain Bordin, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique de la société.

3) Le siège social est fixé à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bordin, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 juin 2005, vol. 433, fol. 13, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 29 juin 2005.

A. Weber.

(055497.3/236/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

---

**BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 62.518.

Le bilan et l'annexe au 28 septembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BF01390, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046788.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**BPB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 62.518.

Le bilan et l'annexe au 28 septembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(046785.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**HOLZBLOCKHAUS LANDLIEBE S.A., Société Anonyme,**

(anc. LANDLIEBE BLOCKHÄUSER S.A.).

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 96.748.

Le commissaire aux comptes, MONTBRUN FIDUCIAIRE S.A. (anc. MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.), a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045433.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

---

**BADENGRUPPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.195.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 10 novembre 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 juillet 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 juillet 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.

5. Nomination de nouveaux Administrateurs.

6. Divers.

I (04143/000/17)

Le Conseil d'Administration.

### **UBS (LUX) STRATEGY XTRA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 291, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 56.386.

Hiermit werden die Aktionäre der UBS (LUX) STRATEGY XTRA SICAV (nachfolgend die «Sicav») darüber informiert, dass die am 24. Oktober 2005 stattgefundene außerordentliche Generalversammlung mangels Quorum nicht rechtswirksam über die Tagesordnung entscheiden konnte.

Daher werden die Aktionäre zu einer weiteren

#### **AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

am 28. November 2005 um 14.00 Uhr am Geschäftssitz der Sicav, 291, route d'Arlon, Luxemburg eingeladen, um erneut über die folgende Tagesordnung zu beschließen:

#### *Tagesordnung:*

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Ergänzung des Artikels 7 der Satzung um folgenden Absatz drei:

«Die Gesellschaft kann in ihrem eigenen Ermessen vollständige oder teilweise Naturalzeichnungen akzeptieren. In diesem Fall muss die Sacheinlage im Einklang mit der Anlagepolitik und den Anlagebeschränkungen des jeweiligen Subfonds stehen. Außerdem werden diese Anlagen durch den von der Gesellschaft beauftragten Abschlussprüfer geprüft. Die damit verbundenen Kosten gehen zu Lasten des Anlegers.»

2. Neuformulierung von Punkt 1 des Artikels 10. Dieser wird folgenden neuen Wortlaut bekommen:

1. Die Aktiva der Gesellschaft beinhalten:

a) Wertpapiere, Derivate und andere Anlagen, welche an einer Börse notiert sind oder an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu den letztbekanntesten Marktpreisen bewertet. Falls diese Wertpapiere, Derivate oder andere Anlagen an mehreren Börsen notiert sind, ist der letztverfügbare Kurs an jener Börse maßgebend, die der Hauptmarkt für diese Anlagen ist.

Bei Wertpapieren, Derivaten und anderen Anlagen, bei welchen der Handel an einer Börse geringfügig ist und für welche ein Zweitmarkt zwischen Wertpapierhändlern mit marktkonformer Preisbildung besteht, kann die Gesellschaft die Bewertung dieser Wertpapiere, Derivate und Anlagen auf Grund dieser Preise vornehmen. Wertpapiere, Derivate und andere Anlagen, die nicht an einer Börse notiert sind, die aber an einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden, werden zum letztverfügbaren Kurs auf diesem Markt bewertet.

b) Wertpapiere, Derivate und andere Anlagen, welche nicht an einer Börse notiert sind oder an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu ihrem letzterhältlichen Marktpreis bzw. Nettoinventarwert bewertet; falls dieser nicht erhältlich ist, wird die Gesellschaft diese Wertpapiere gemäß anderen, von ihr nach Treu und Glauben zu bestimmenden Grundsätzen auf der Basis der voraussichtlich möglichen Verkaufspreise bewerten.

c) Die Bewertung von Derivaten, die nicht an einer Börse notiert sind (OTC-Derivate), erfolgt anhand unabhängiger Preisquellen. Sollte für ein Derivat nur eine unabhängige Preisquelle vorhanden sein, wird die Plausibilität dieses Bewertungskurses mittels Berechnungsmodellen, die von der Gesellschaft und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft anerkannt sind, auf der Grundlage des Verkehrswertes des Basiswertes, von dem das Derivat abgeleitet ist, nachvollzogen.

d) Fondsanteile, welche nicht an einer Börse notiert sind oder an einem anderen geregelten Markt gehandelt werden, werden zu dem letzt verfügbaren Nettoinventarwert bewertet.

e) Indexzertifikate (Schuldverschreibungen) auf Indices, die aus alternativen Anlagen bestehen, werden zum zuletzt verfügbaren, üblichen Marktpreis («fair value») bewertet, welcher auf den zuletzt verfügbaren Bewertungen der Indexkomponenten basiert. Falls ein Bericht mit indikativen Bewertungen zur Verfügung steht, werden die Indexzertifikate auf der Basis dieses indikativen Berichts bewertet, bis ein Bericht mit den effektiven Bewertungen vorliegt.

f) Bei Geldmarktpapieren wird ausgehend vom Nettoerwerbsskurs und unter Beibehaltung der sich daraus ergebenden Rendite der Bewertungskurs sukzessive dem Rücknahmekurs angeglichen. Bei wesentlichen Änderungen der Marktverhältnisse erfolgt eine Anpassung der Bewertungsgrundlage der einzelnen Anlagen an die neuen Markttrenditen.

g) Wertpapiere und andere Anlagen, die auf eine andere Währung als die Rechnungswährung des entsprechenden Subfonds lauten und welche nicht durch Devisentransaktionen abgesichert sind, werden zum Währungsmittekkurs zwischen Kauf- und Verkaufspreis, welcher von externen Kurslieferanten bezogen wird, bewertet.

h) Fest- und Treuhandgelder werden zu ihrem Nennwert zuzüglich aufgelaufener Zinsen bewertet. Der Wert der Tauschgeschäfte wird von der Gegenpartei des Swaps berechnet, ausgehend vom aktuellen Wert (Net Present Value) von allen Cashflows, sowohl In- wie Outflows. Diese Bewertungsmethode ist von der Gesellschaft anerkannt und vom Wirtschaftsprüfer geprüft.

Die Gesellschaft ist berechtigt, zeitweilig andere von ihr nach Treu und Glauben festgelegte, allgemein anerkannte und von Wirtschaftsprüfern nachprüfbar bewertungsprinzipien einheitlich für die Gesamtfondsguthaben und die Guthaben eines Subfonds anzuwenden, falls die obenerwähnten Kriterien zur Bewertung auf Grund aussergewöhnlicher Ereignisse unmöglich oder unzumutbar erscheinen, dies um eine sachgerechte Bewertung des jeweiligen Subfonds zu erreichen.

3. Artikel 17 erhält folgenden neuen Wortlaut:

«Der Verwaltungsrat legt die Anlagepolitik fest, nach welcher die Vermögenswerte der Gesellschaft investiert werden. Die Vermögenswerte der Gesellschaft sind nach dem Grundsatz der Risikostreuung und im Rahmen der Anlageziele und -grenzen, wie sie in den von der Gesellschaft veröffentlichten Verkaufsprospekten beschrieben werden, anzulegen.»

4. Verschiedenes

II. Hinweise:

Für diese erneute Versammlung ist kein Quorum erforderlich und der Beschluss wird mit einer Zweidrittelmehrheit der Stimmen der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Die Aktionäre können auf der Versammlung wie folgt abstimmen:

- Persönlich durch Vorlage einer Depotbescheinigung bei der Depotbank UBS (LUXEMBOURG) S.A. die ihnen gegen Vorlage ihrer Aktien ausgestellt wird, auf der Versammlung. Die Aktien sind spätestens am 25. November 2005 bei UBS (LUXEMBOURG) S.A. zu hinterlegen.

- Mittels Vollmacht durch Ausfüllen des Vollmachtsformulars, das ihnen gegen Hinterlegung der Anteilszertifikate wie oben beschrieben ausgehändigt wird. Die Vollmachten sind an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. zu senden und müssen spätestens am 25. November 2005 bei UBS (LUX) STRATEGY XTRA SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. eingegangen sein.

Die so hinterlegten Aktienzertifikate bleiben bis zum Tag nach der Versammlung bzw., falls diese verschoben wurde, nach dem Tag der Abhaltung der Generalversammlung blockiert.

I (04200/755/84)

Der Verwaltungsrat.

**ERROL FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.755.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 novembre 2005 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (04133/000/17)

Le Conseil d'Administration.

**MERITH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 46.044.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 10 novembre 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mai 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mai 2005.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (04144/000/17)

Le Conseil d'Administration.

**TITANE FINANCES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.615.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 novembre 2005 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (04159/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le jeudi 17 novembre 2005 à 11.45 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale
2. Modification de l'article 1 (1), de l'article 13 (1), de l'article 19 (1), de l'article 5 (2) et de l'article 13 (2) des statuts de la banque

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 11 novembre 2005 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 11 novembre 2005.

I (04160/004/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 25.148.

Shareholders were invited to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS (the «Company») held on October 24, 2005. Due to a lack of quorum, this meeting could not validly deliberate on resolutions 1. and 2. Luxembourg law provides for the possibility to reconvene a meeting to vote without any quorum on the same resolutions. The reconvened meeting will be held on November 24, 2005, at 10.00 a.m. (Luxembourg time) (the «Meeting») at the registered office of the Company, as set out above, with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the name of the Company to JPMORGAN LIQUIDITY FUNDS.
2. Amendment of, inter alia, Articles 1, 3, 5, 6, 7, 8, 11, 15, 16, 19, 20, 21, 22, 27, 28 and 29 of the Articles of Incorporation (the «Articles») with the purpose, inter alia, to submit the Company to Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.

In the context of these changes, it is proposed:

\* to revise the description of the object of the Company in Article 3 of the Articles so as to read as follows:

«The purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as other assets permitted by Part I of the law of 20th December, 2002 on undertakings for collective investment (the «Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law.»

Most of the proposed changes to the Articles relate to the submission of the Company to Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002. Some other changes are proposed to update the Articles of Incorporation in accordance with usual practice. A copy of the detailed proposed amendments can be obtained free of charge from the registered office of the Company.

*Voting*

Resolutions 1. and 2. on the agenda of the Meeting will require no quorum and the resolutions will be passed by a majority of two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

*Voting Arrangements*

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site [www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra](http://www.jpmorgan.com/assetmanagement/extra)) and return it no later than November 22, 2005, by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax + 352 34 10 80 00).

Proxy forms which were already returned for the Extraordinary General Meeting held on October 24, 2005 will remain valid for the resolutions submitted to the present meeting unless specifically revoked.

I (04222/755/40)

*By order of the Board of Directors.*

**VENDOME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 57.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE,  
qui aura lieu le 11 novembre 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des nouveaux rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 rectifiés, et affectation du résultat.
3. Divers.

I (04233/000/13)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNIVERSAL GROUP FOR INDUSTRY AND FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.651.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 7 décembre 2005 à 15.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 1 qui aura désormais la teneur suivante:  
La durée de la société est illimitée.
2. Création de deux catégories d'actions, A et B, chacune ayant les mêmes droits, et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
3. Suppression dans l'article 3 des paragraphes relatifs au capital autorisé.
4. Ajout d'un nouvel art. 4 relatif au droit de préemption et renumérotation des articles subséquents.
5. Suppression de l'ancien article 7 et renumérotation des articles subséquents.
6. Suppression du dernier alinéa de l'article 8.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04244/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERCONTINENTAL GROUP FOR COMMERCE, INDUSTRY AND FINANCE S.A.H.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 14.070.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui se tiendra le 7 décembre 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Modification du dernier paragraphe de l'article 1 qui aura désormais la teneur suivante:  
La durée de la société est illimitée.

2. Création de deux catégories d'actions, A et B, chacune ayant les mêmes droits, et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
3. Ajout d'un nouvel art. 4 relatif au droit de préemption et renumérotation des articles subséquents.
4. Suppression de l'ancien article 7 et renumérotation des articles subséquents.
5. Suppression du dernier alinéa de l'article 8.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04245/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**OAK FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 55.407.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu jeudi 10 novembre 2005 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2005.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04246/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**VERUS GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.154.

The Board of Directors convenes the Shareholders to the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders which will be held at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on November 9th, 2005 at 11.00 a.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Review and approval of the Board of Directors and Independent Authorised Auditor's report for the fiscal year ended on September 30th, 2005.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended on September 30th, 2005.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended September 30th, 2005.
4. Discharge of liabilities to the Directors and to the Independent Authorised Auditor for the fiscal year ended on September 30th, 2005.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on September 30th, 2006.
6. Miscellaneous.

According with the Articles of Incorporation of the Sicav and with the Luxembourg Law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a simple majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

*Terms and conditions to attend the meeting*

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration VERUS GLOBAL FUND), by November 7th, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not attend personally the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by November 7th, 2005, at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

I (04247/755/34)

*The Board of Directors.*

52510

**IRIDIUM FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 90.644.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 novembre 2005 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 30 juin 2005;
- b. rapport du commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 30 juin 2005;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (04086/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**WELLFLEET, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 71.787.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 3 novembre 2005 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Modification des Articles 3, 5, 16, 21, 23, 28 et 30.
  - Plus particulièrement, la modification de l'Article 16 spécifiant les investissements permis pour la SICAV.
  - Plus particulièrement dans l'Article 23 B) ajout d'un nouveau point concernant la méthode d'évaluation des OPCVM et autres OPC.
  - Plus particulièrement dans l'Article 23 C) sous le point d) précision que dorénavant tous les actifs concernant un compartiment sont redevables seulement des dettes et obligations en relation avec ce compartiment.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50%. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 28 octobre 2005 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la Société.

II (04098/755/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 23.628.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 3 novembre 2005 à 10.00 heures, au siège social, 27, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

II (04108/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SGAM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 25.970.

Suite au report de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 septembre 2005 à 11.30 heures pour faute de quorum, le Conseil d'Administration convoque les Actionnaires à une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 9 novembre 2005 à 11.30 heures, au siège social de la Société, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Introduction de modifications de pure forme dans les articles 3, 7, 12, 13, 21, 23, 26, 30, 34, 35, 36 et 37.
2. Introduction à l'article 12 a) 3) des parts ou actions d'organismes de placement collectif en tant qu'actifs de la Société.
3. Introduction de la référence aux conseillers en investissements à l'article 12 b), à l'article 27 et à l'article 30, et introduction de la possibilité pour les Gestionnaires (Gestionnaires et Gestionnaires-Délégués) de nommer des conseillers en investissements à l'article 30.
4. Introduction de l'expression «non cotés ou traités sur une bourse ou non négociés sur un autre marché réglementé» à l'article 12 a) vi) et partage de la deuxième partie de l'article 12 a) vi) en article 12 a) vii).
5. Introduction des rapports d'activité et des Prospectus Simplifiés à l'article 12 b), deuxième paragraphe.
6. Introduction du terme «prorata temporis» à l'article 12 b), quatrième paragraphe.
7. Introduction de la référence aux Classes d'Actions à l'article 13 au sujet des conversions et à l'article 35.
8. Modification de l'article 26 b) pour tenir compte de la possibilité pour la Société d'être investie par d'autres fonds ou d'investir dans d'autres fonds; introduction de la possibilité de créer des compartiments indiciaires à l'article 26 c).
9. Introduction de la référence à l'Agent Administratif, Sociétaire et Domiciliaire à l'article 27.
10. Introduction de la provision des frais de liquidation à l'article 35.
11. Suppression de la mention des instruments du marché monétaire à l'article 12 a) ii), iii), iv).
12. Suppression des termes «du mois concerné» et «dudit mois» à l'article 12 a), dernier paragraphe.

Conformément aux articles 18 et 39 des Statuts du 29 octobre 2004 et à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, les décisions concernant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires dûment reportée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

*Modalités d'admission à l'Assemblée*

Les actionnaires seront autorisés à assister à l'Assemblée sur présentation d'une preuve de leur identité, à condition qu'ils aient informé la Société, à son siège social (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration SGAM FUND - EUVL/JUR) d'ici au 2 novembre 2005 au plus tard, de leur intention d'assister personnellement à l'Assemblée; les actionnaires qui ne pourraient pas assister personnellement à l'Assemblée peuvent se faire représenter par toute personne de leur convenance ou par procuration. A cet effet, des procurations seront disponibles au siège social de la Société. Afin d'être prises en considération, les procurations dûment remplies et signées doivent parvenir au siège social de la Société d'ici au 2 novembre 2005.

Les procurations transmises aux Actionnaires pour la première Assemblée du 28 septembre 2005 restent valables pour cette Assemblée.

Les personnes qui assisteront à l'Assemblée en qualité d'actionnaires ou par procuration, devront produire au Bureau de l'Assemblée un certificat de blocage des actions qu'elles possèdent directement ou en vertu d'une procuration dans les livres d'un agent autorisé ou dans les livres d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A. (16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

II (04096/000/48)

*Le Conseil d'Administration.*

**CASTO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 72.867.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu le jeudi 3 novembre 2005 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30 juin 2005 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (04126/504/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 65.319.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 novembre 2005 à 12.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Décision et délibération conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04124/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAST ENTERPRISES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 63.203.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 2 novembre 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04129/696/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GOLDEN INVESTORS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 51.322.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le 3 novembre 2005 à 15.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 30 juin 2004 et au 30 juin 2005 et publication;
2. Examen et approbation du rapport intérimaire du liquidateur;
3. Décharge au liquidateur pour la période du 13 mai 2004 au 30 juin 2004;
4. Décharge au liquidateur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005;
5. Divers.

II (04172/000/17)

*Le liquidateur.*

---